M. Pinard: Si les députés ne se sentent pas bien, ils peuvent sortir. Je ne m'en offusquerai pas.

M. Beatty: Avez-vous pris la parole hier?

M. Pinard: J'enverrai un double de mon discours au député.

Je voudrais répondre sérieusement à mon honorable collègue—car je pense que sa question était sérieuse—le premier ministre et nous-mêmes avons toujours maintenu qu'il s'agissait là d'un débat très important et qu'autant de députés que possible pourraient y participer.

M. Nielsen: Ce n'est pas ce que le premier ministre a dit.

M. Pinard: Si, c'est ce qu'il a dit. Le premier ministre n'a pas précisé à quelle étape en particulier. Mes honorables amis comprendront que participer à un débat peut vouloir dire pendant l'étude en comité ou même au cours de la troisième étape quand cette résolution nous reviendra.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle est la troisième étape?

M. Pinard: Je me ferai un plaisir d'informer mon honorable collègue de ce qui se passe ici. Je pensais qu'il avait compris.

Nous sommes présentement en train de débattre une motion portant le renvoi de la résolution à un comité. Une fois que le comité aura reçu la résolution, il aura une période de temps limitée pour l'étudier, jusqu'au 9 décembre. Le comité fera ensuite rapport à la Chambre qui sera alors en mesure d'étudier le rapport du comité qui portera strictement sur la résolution.

Une voix: Le débattrons-nous?

M. Pinard: C'est précisément ce qui se passe.

Une voix: Et nous le débattrons?

M. Pinard: Et nous débattrons du rapport du comité, oui.

M. Kempling: Le rapport, et non la résolution?

M. Pinard: Le rapport portera sur la résolution. Il ne parlera pas des séries mondiales.

M. Baker (Nepean-Carleton): Sans fourberies?

M. Cousineau: Vous faites de l'obstruction.

M. Pinard: J'explique ce qui me paraît bien évident. Quand un comité fait rapport à la Chambre, ce que la Chambre étudie c'est le rapport du comité. Nous n'avons pas l'intention d'étudier à ce moment-là de questions autres que le rapport qui portera sur la résolution relative à la constitution. Je pense que mon collègue n'ignore pas cela. S'il veut que nous parlions d'autre chose, il aurait intérêt à nous le dire. Ce que je veux lui faire comprendre, c'est qu'à cette troisième étape, dont je viens de parler, les députés auront tout le loisir de redébattre la résolution qui fera l'objet du rapport du comité.

• (1550)

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: J'invite les députés à se renseigner auprès de leurs leaders parlementaires qui sont très compétents en ces matières et qui pourront leur fournir des explications plus détaillées. Je ne voudrais pas accaparer le temps de la Chambre.

Des voix: Oh. oh!

M. Pinard: Nous aimons beaucoup parler de constitution.

Travaux de la Chambre

Une voix: De l'obstruction systématique!

M. Pinard: C'était ma réponse au premier point qu'a soulevé le leader parlementaire du parti conservateur.

A propos du second point, je me demande s'il convient que je réponde à une question qui constitue à mon avis une prolongation du débat dans lequel le député s'est engagé avec M^{me} le Président après qu'elle eut décidé de prendre en considération certaines questions de privilège. Je n'ai certainement pas l'intention de dicter sa conduite au ministre de la Justice. Je pense qu'il a très bien répondu aux questions aujourd'hui. A mon avis, il est dans le bon droit. Son comportement ne constitue en aucune façon une atteinte aux privilèges et, dans quelques instants, je me ferai un plaisir de déposer les nombreux serments prêtés depuis dix-huit mois.

M. Knowles: Madame le Président, si j'ai bien compris, le président du Conseil privé (M. Pinard) a établi que si la Chambre avait du temps à sa disposition entre le débat de la présente motion et la présentation du budget, elle étudierait alors les bills C-42 et C-43, de même que le bill C-6 à l'étape du rapport et en troisième lecture. Peut-il nous dire dans quel ordre ces trois bills seront examinés, et s'il y aura effectivement un laps de temps entre l'étude de la présente résolution et la présentation du budget?

En ce qui concerne la date de présentation du budget, je me permets de rappeler au leader du gouvernement à la Chambre que son collègue, le ministre des Finances (M. MacEachen), a déclaré hier en réponse à une question sur ce sujet:

J'essaierai de l'annoncer demain, après avoir eu l'occasion de consulter mes collègues.

Eh bien, c'est aujourd'hui demain. Le ministre des Finances a quitté la Chambre. Le président du Conseil privé est-il en mesure de nous dire quand sera présenté le budget?

M. Pinard: Puis-je me permettre de vous dire, en réponse à la seconde partie de la question, qu'effectivement, le demain d'hier, c'est bien aujourd'hui, mais qu'aujourd'hui n'est pas encore écoulé si bien que je ne suis pas en mesure de fournir d'indications à ce sujet. Je m'attendais à ce qu'on pose une question au ministre aujourd'hui. De toute évidence, le député n'avait pas de question à poser à ce sujet et je ne peux répondre pour le moment au nom du ministre.

En ce qui concerne la première partie de la question, qui concerne l'ordre dans lequel nous voudrions étudier les trois bills dont j'ai parlé, cela dépend de la longueur de l'intervalle de temps. S'il s'agit d'un long intervalle,-et je crois comprendre que les députés du NPD voudraient que cette résolution soit renvoyée au comité dès que possible car ils se rendent compte qu'ils auront amplement l'occasion d'en débattre ultérieurement—nous devrions d'abord examiner la loi sur les banques à cause du grand nombre d'amendements qu'il faudra étudier. Mais si l'intervalle entre la fin du débat sur cette motion et le début du débat sur le budget est bref, je suggère alors que nous commençions par débattre le bill C-42 qui vise à faire du ministère des Postes une société de la Couronne. Comme je l'ai dit précédemment, la pression est grande, je le comprends et je reconnais qu'elle existe. Nous devrions donc faire preuve d'un certain sens des responsabilités et régler cette affaire aussi vite que possible.